Le soussigné Consul Général des Villes libres et Anséatiques, en vertu d'une communication a lui faite par le Sénat de la Ville libre et Anséatique d'Hambourg sous date du 1 Decembre p.p. a l'honneur de faire part à Son Excellence Monsieur le Marquis de Queluz, Ministre Secrétaire d'État des Relations étrangères, que le susdit Sénat, ayant été informé du desir exprimé par le Gouvernement Impérial Brésilien, que la Capitale de Rio de Janeiro fut le Lieu de Négociations pour les Traités de Commerce avec les Gouvernements étrangers, et voulant prouver son attention toute particulière aux desirs du Gouvernement Impérial vient de prendre la détermination d'envoyer une députation a Sa Majesté l'Empereur, à la tête de laquelle se trouvera Monsieur de Graffen, actuellement Chargé d'affaires près la Cour Impérial de Vienne pour les Villes anséatiques, en lui donnant le caractère de Ministre-Résident.

Il ne paroit pas avoir de doute a

a

ce que Monsieur de Graffen ne soit employé dans la même qualité par les Villes libres et Anséatiques de Brémen et de Lübeck.

En remplissant cette agréable commission du Sénat de Hambourg, le soussigné saisit cette occasion pour renouveller à Son Excellence les assurances de sa haute et parfaite considération.

Consulat Général des Villes libres et Anséatiques au Rio de Janeiro le 12 Fevr. 1827.

Tell Brinck

A Son Excellence Monsieur
le Marquis de Queluz, du Conseil
de S. M. Impériale, Ministre Secrétaire d'Etat des Relations étrangères,

&c &c &c